

RAPPORT N° 98/2-01
au Conseil Municipal

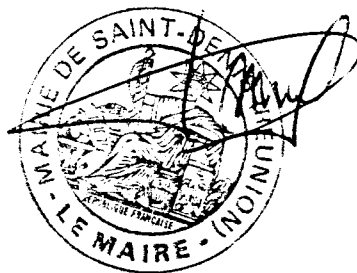
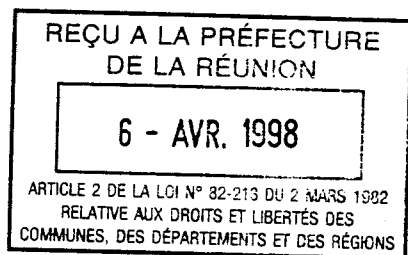
OBJET

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 1998

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de Budget Primitif principal pour l'exercice 1998 tel qu'il est présenté dans le document joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 98/2-01
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 mars 1998**

OBJET

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/2-01 du Maire ;

Vu le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

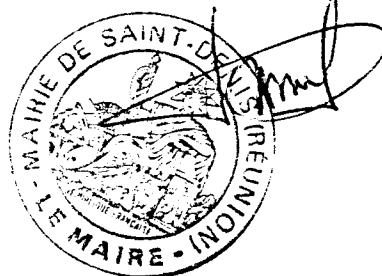
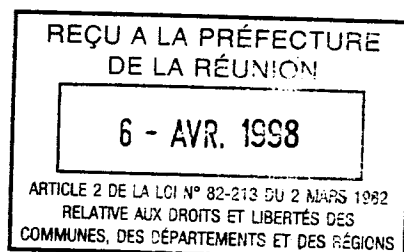
APRES EN AVOIR DELIBERE

(confer le détail des votes aux pages suivantes)

Adopte le Budget Primitif principal 1998 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 232 395 790 F en mouvements budgétaires, soit 1 043 602 790 F en mouvements réels, dont 205 671 000 F en Investissement et 837 931 790 F en Fonctionnement en dépenses.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 98/2-01
Budget Primitif principal 1998
SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/4

Chapitre	Détail des votes
DEPENSES	
011	adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)
012	adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)
65	adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)
656	adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS
657	
657. 2	adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)
657.31	adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS
657.36	adopté à l'UNANIMITE (7 abstentions, dont 1 vote par procuration)
657. 4 / SEM	adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)
657. 4 / Autres	
<p align="center">1°</p> <p align="center">NB</p>	<p>de Association Quartier Ecole Ancien Théâtre</p> <p>à Source Plus</p> <p>CHANGEMENT DE DENOMINATION</p> <p>DE ASSOCIATION DE QUARTIER LES BANANIERS</p> <p>EN ASSOCIATION DE QUARTIER DE LA MONTAGNE 8EME</p> <p>adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)</p>
<p align="center">2°</p>	<p>de ADA Conservatoire</p> <p>à MJC Château Morange</p> <p>adopté à l'UNANIMITE (7 abstentions, dont 1 vote par procuration)</p>
<p align="center">3°</p> <p>ADPE</p> <p>AGIS</p> <p>APR</p> <p>SDI</p> <p>SPA</p> <p>Zoo</p> <p>OTSI</p>	<p>de ADPE</p> <p>à OTSI (fonctionnement)</p> <p>adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)</p> <p>adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)</p> <p>adopté à l'UNANIMITE (7 abstentions, dont 1 vote par procuration)</p> <p>adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)</p> <p>adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS</p> <p>adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS</p> <p>adopté à la MAJORITE (7 oppositions, dont 1 vote par procuration)</p>

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 98/2-01
Budget Primitif principal 1998
SECTION DE FONCTIONNEMENT

2/ 4

Chapitre	Détail des votes
DEPENSES	(suite)
4°	de Association Gestion Restauration CSP à ESE Montagne adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
5°	de AISD Ecole à Terre des Hommes adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions, dont 1 vote par procuration)
6° NB	de Association Jardins Potagers à Club Sportif Paul Jouglas CHANGEMENT DE DENOMINATION DE DUATHLON DU CHAUDRON EN NOUVEAUX AMIS DE LA RANDONNEE adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions, dont 1 vote par procuration)
7°	Saint-Denis 2000 adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
657.52	adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions, dont 1 vote par procuration)
014	adopté à la MAJORITE (5 oppositions, dont 1 vote par procuration)
66	adopté à la MAJORITE (5 oppositions, dont 1 vote par procuration)
67	adopté à la MAJORITE (5 oppositions, dont 1 vote par procuration)
68	adopté à la MAJORITE (5 oppositions, dont 1 vote par procuration)
023	adopté à la MAJORITE (5 oppositions, dont 1 vote par procuration)
RECETTES	
70	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
72	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
73	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
74	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)

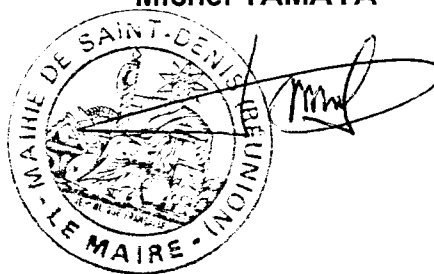
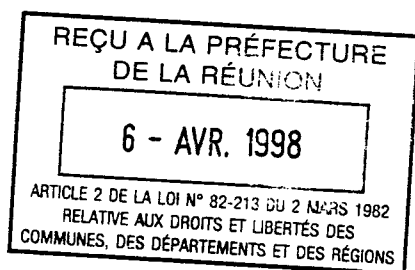
**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 98/2-01
Budget Primitif principal 1998
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

3/ 4

Chapitre	Détail des votes
RECETTES	(suite)
748	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
75	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
013	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
76	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
77	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
79	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 98/2-01
Budget Primitif principal 1998
SECTION D'INVESTISSEMENT

4/ 4

Chapitre	Détail des votes
DEPENSES	
16	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
23	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
481	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
RECETTES	
10	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
27	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
16	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
28	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
481	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)
021	adopté à la MAJORITE (6 oppositions, dont 1 vote par procuration)

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

